

COMMUNIQUÉ



CANADA

DEPARTMENT OF INDIAN AFFAIRS
AND NORTHERN DEVELOPMENT

MINISTÈRE DES AFFAIRES INDIENNES
ET DU NORD CANADIEN

1-7069

UN NOUVEAU PARC NATIONAL AU COEUR DU QUEBEC

OTTAWA (Le 18 août 1970) - L'industrie touristique du coeur du Québec recevra une importante impulsion économique samedi, le 22 août, lorsque sera signée l'entente fédérale-provinciale créant le parc national de la Mauricie.

...

Après 13 mois de négociations entre les deux gouvernements, M. Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et Mme Claire Kirkland-Casgrain, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, signeront l'entente lors d'une cérémonie spéciale qui se déroulera à Saint-Jean-des-Piles, à l'entrée du plus nouveau parc du Canada.

Situé à 35 milles au nord-ouest de Trois-Rivières, ce parc sera le deuxième parc national du Québec et le 22^e du vaste réseau des parcs nationaux du Canada, qui s'étend de Terra-Nova, sur la côte est de Terre-Neuve, à Long Beach, sur la côte ouest de l'île de Vancouver.

À égale distance de Montréal et de Québec, le parc national de la Mauricie répondra non seulement aux besoins récréatifs du Québec central mais aussi à ceux du reste de la province, et il attirera rapidement des visiteurs des Maritimes, de l'Ontario et du nord-est des États-Unis.

Ce genre de tourisme intéresse vivement Mme Kirkland Casgrain. En effet, le Ministre déclarait récemment que "le Québec prend actuellement une part trop petite de l'activité touristique du Canada et qu'il attire trop peu de touristes canadiens des autres provinces".

...

Madame Kirkland Casgrain, de même que M. Chrétien, estiment que la création d'un parc aussi bien situé contribuera à combler cette lacune et qu'elle influera puissamment sur la structure économique et sociale de la région tout entière.

L'établissement de ce parc répond d'ailleurs aux vœux ardents de l'ensemble de la population, qui, appuyée par les corps intermédiaires, par la presse et la radio locales, a mené à cette fin une campagne spectaculaire, laquelle s'est traduite par le port d'un bouton portant le slogan "Je suis pour".

M. Chrétien se dit convaincu que la splendide région de la rivière et de la vallée du Saint-Maurice ne le cède en rien aux autres régions du Canada et que la beauté de ses lacs sauvages et de ses rivières tumultueuses, ainsi que l'abondance de ses paysages pittoresques et de sa faune en feront l'un des plus beaux parcs nationaux du pays. Il a insisté en outre sur le fait que l'aménagement et l'administration du parc refléteront la dualité linguistique du Canada, et plus particulièrement le caractère français du Québec.

Selon les termes de l'entente, le transfert de tous les terrains au gouvernement fédéral devra se faire avant le 31 décembre 1970. Mais entre-temps, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien entreprendra les travaux

préliminaires, comportant l'élaboration d'un thème principal, tant sur le plan écologique que sur le plan des services aux visiteurs. Ces travaux devraient être complétés au printemps de 1971. Ils permettront la préparation du plan-cadre, qui devrait être terminé en 1972, de même que l'installation des premiers aménagements permanents. Le Ministère espère cependant pouvoir offrir certains aménagements temporaires dès 1971.

On estime que les dépenses du gouvernement fédéral se chiffreront à environ \$8 millions pour les cinq premières années. L'aménagement complet du parc coûtera de \$12 à \$15 millions, plus les frais annuels d'exploitation, qui seront d'environ \$1.5 million.

En plus d'accepter les frais de l'aménagement du réseau routier dans la région du parc, la province de Québec est également responsable du transfert de tous les terrains nécessaires à l'établissement du parc. Dans le cas de celui de la Mauricie, le coût de ce transfert se situe à environ \$3 millions. Toutefois, ces déboursés seront réduits sensiblement, en raison du transfert au gouvernement du Québec, par le gouvernement fédéral, de certains terrains qu'il possède au Cap Tourmente, terrains requis à des fins d'exploitation hydro-électrique par l'Hydro-Québec.

MAURICIE NATIONAL PARK

A Joint Project Between The

Government of Canada and the Government of Quebec

BACKGROUND INFORMATION:

The signing of the agreement between Jean Chrétien, Minister of Indian Affairs and Northern Development, and Mrs. Claire Kirkland-Casgrain, Quebec's Minister of Tourism, Fish and Game, to create the Mauricie National Park, concludes 13 months of discussions and negotiations between the two governments.

It now brings a national park to central Quebec. This is the second national park in Quebec and the twenty-second national park in a cross-Canada chain from Terra Nova, on the east coast of Newfoundland, to Long Beach, on the west coast of Vancouver Island.

The Mauricie National Park is established in accordance with the provisions of the National Parks Act, administered by the Department of Indian Affairs and Northern Development, and will follow the usual standards set down for all national parks.

Located almost equi-distant between Montreal and Quebec City, the park will meet the recreational needs of all of Quebec as well as attract visitors from the Maritimes, northeastern United States and western provinces.

The location, selected by park experts of the Department of Indian Affairs and Northern Development, (the west side of the Saint-Maurice River) has received the approval of the cities of Grand-Mère, Shawinigan and Shawinigan-South.

Establishment of a national park in this region fulfills the desires of the entire population. One month after the Ottawa-Quebec agreement concerning the establishment on Quebec's first national park on the Forillon Peninsula, the Committee for the Mauricie National Park was formed June 21, 1969, with the aid of the regional Chamber of Commerce. Two days later, June 23, 1969, the conference of mayors for central Quebec indicated their approval for a national park in that region. Private citizens, as well as spokesmen for numerous organizations, associations and committees, did not delay in taking action. According to the timetable of negotiations between the two governments, the Quebec inter-ministerial committee on December 27, 1969, approved in principle the establishment of a federal park in the Saint-Maurice region.

DEVELOPMENT:

Terms of the agreement call for the transfer of all park lands to the federal government by April 30, 1971, but in the meantime the Department of Indian Affairs and Northern Development will start initial work by developing a park theme suitable to the ecology of the area and the visitors' needs. This should be completed by the spring of 1971 and will lead into the development of a master plan which should be finished a year later along with the installation of the first permanent facilities.

It is expected that it will cost the federal government between \$12,000,000 and \$15,000,000 to complete the development of the park, plus annual operating costs in excess of \$1,000,000.

The Quebec government will transfer to the federal government all the lands necessary to establish the park while the federal government will transfer some of its land around Cap Tourmente to the Quebec government to be used for Hydro-Quebec power developments.

CHARACTERISTICS OF THE PARK:

The new park forms a part of the Laurentian or pre-cambrian shield not yet represented in the national parks system. Although its mountains, with altitudes of up to 1,500 feet, are not as high as those around Montreal, it is typical of the pre-cambrian shield which is the oldest rock formation in the world dating back for a billion years. In contrast the Rockies, and some other western Canadian mountains are approximately 30 million years old.

Its woods contain mostly hardwoods of various species with softwoods in the valleys.

The area is large enough to ensure the continued existence of wildlife, such as deer and moose, in the northern region which is liable to be classified as a wilderness area with access only by foot, horseback or canoe.

...

Fishing for speckled and brown trout has always been popular in the region which is dotted with many lakes of all sizes.

Although the region has been used for lumbering operations for many years the cutting has been selective and the harvested areas have been almost completely covered by new growth.

LOCATION:

Bordered on the west by the Antikagamac and Maréchal Lakes, to the north by the Mattawin River, to the east by the Saint-Maurice River and to the south by the southern tip of Wapizagonke Lake the area is ideally suited for both wilderness and recreational use.

Its location should allow it to become one of the most popular parks in Canada. Both major railways cross the area; the city of Trois-Rivières, 35 miles to the southeast, has an airport serviced by Air Canada; several roads lead from Highway 19 to the park; finally, Highway 40, a new four-lane artery starting in Montreal, will be extended to the park area.

ECONOMIC ADVANTAGES:

Because of its history, culture, language and life style, Quebec has, at present, the greatest tourist potential in North America. However, it collects less than 24 per cent of the amount spent by Americans in Canada. Quebec's Minister of Tourism, Fish and Game Mrs. Claire Kirkland-Casgrain, has recently stated "Quebec plays too small a role in the tourist activities in Canada and attracts too few Canadian tourists from other provinces".

The development of a park in the Saint-Maurice River area, as well as the Gaspé area national park, should do much to help promote tourism in Quebec.

Within a radius of 300 miles there are some 11,000,000 people while a radius of 450 miles increases that to 40,000,000 people.

A detailed study showed that a visitor normally stays from two to four days and spends \$8 a day in a park. Of this amount 20 per cent goes for gasoline, 25 per cent for food and beverages, 23 per cent goes for accommodation, 13.5 per cent for souvenirs, 4.5 per cent for recreational purposes, and four per cent for miscellaneous. Approximately 1,300,000 visitors and 120,000 campers are expected in the Saint-Maurice region by 1975. It is likely that 60 per cent will come from Quebec, 25 per cent from Ontario and the Maritimes and 15 per cent from the United States.

AGREEMENT:

According to the provisions of the agreement, Quebec will acquire free and clear, on or before April 30, 1971, all the lands it does not yet own and will assign to Canada the administration and control of all the required lands as well as the resources of the land, including the mineral resources. The federal government will then take all the necessary measures, in accordance with the provisions of federal law, to develop the land into a park dedicated to the Canadian people and to see that its development and administration reflect the duality of Canada's languages, and more particularly, the French character of Quebec.

The federal government will, therefore, be the owner of the lands as in the case of all other national parks.

The federal government will also assign to the Province of Quebec, the administration and control of an area that is part of the federal lands at Cap Tourmente region, for Hydro-Quebec power developments.

Subject to the provisions of federal law, all laws having a general application in Quebec will apply within the park. However, Quebec must not adopt, enforce or apply inside the park, with respect to persons or assets, or with respect to the wildlife and vegetation, any law or regulations incompatible with federal laws.

...

General philosophy of the national parks

To fulfill the obligations and achieve the objectives of the program of new national parks, it is imperative that the federal government take the initiative in choosing suitable locations and having declared national parks. This, obviously, requires very close federal-provincial co-operation, because it involves both national and provincial interests.

The preamble of the National Parks Act states the two main qualities of a national park: 1- its territory is dedicated entirely to the Canadian people for the welfare, education and recreation of the present generation; 2- the natural values of its territory must be transferred intact to the future generations.

Section 4 of the law enumerates the three conditions which must be met: 1- the parks are dedicated to the Canadian people, meaning to all Canadians; 2- they must serve for the benefit, instruction and enjoyment of all Canadians; 3- they must be maintained and used in a manner to remain intact and to permit future generations to also enjoy them. The main purpose of the network of national parks in Canada is, therefore, to preserve in perpetuity, as a national heritage, the areas and natural features of geographical, geological, biological or historical interest, while permitting their intelligent and appropriate use.

At least one national park should exist in every province. As a general rule, national parks, of which the size and natural features offer advantages related to the conservation of nature at large, while answering the regional needs for relaxation in wilderness surroundings, should be located in such a manner that every person, living in populated areas of the country, is no more than 300 miles (or a day's journey) from any one park.

The plantlife, wildlife, soil, and water constitute the natural ecological units of the national parks. The changes which the visitors bring about in nature, when they enjoy the park recreational facilities must, therefore, be kept to an absolute minimum.

It is difficult to estimate the commercial value of the raw materials in an area and the value of that same area as a national park; nevertheless, a choice must be made in such a manner as to avoid as much as possible serious conflicts of interest between the benefits of the national park and the benefits of the raw materials in the area. For this reason, and also to meet the objectives of a park, the area chosen must contain, as much as possible, lands still in their natural condition.

When the federal and provincial governments agree to develop an area into a national park, the federal government must wait until the provincial government sets aside the areas in question for that purpose, free from all servitudes. The provincial government is in charge of buying or expropriating all private interests or developments. Keeping the human and economic characteristics of the proposed area in mind, the provincial government must be convinced that it will contribute more to the Canadian people in the form of a park, than by its present and future commercial value. Once the region has been designated as a national park, the entire country undertakes to develop, maintain, and also protect it in order that it may serve for the enjoyment of future generations.

As Jean Chrétien, the minister in charge of national parks, has emphasized on many occasions, Canada can be congratulated for already having twenty-two national parks: that is a good start, and it is possible to dream of forming a complete network. However, he said, there is no time to lose. Because, except in the northern part of the country, that task will become more complicated from year to year. The United States are already suffering from a shortage of areas suitable for open-air recreation. We must therefore think. . and act.

LE PARC NATIONAL DE LA MAURICIE

Réalisation conjointe du gouvernement du Canada et
du gouvernement du Québec

Les discussions qui se poursuivent déjà depuis plus d'un an entre le gouvernement de la province de Québec et le gouvernement du Canada, en vue de la création d'un parc national dans la région du Saint-Maurice, connaissent aujourd'hui un heureux dénouement. L'établissement de ce parc devient réalité avec la signature, par l'honorable Jean Chrétien, ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, et l'honorable Claire Kirkland Casgrain, ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche du Québec, de l'entente entre les deux gouvernements.

Ce parc est établi selon la Loi sur les parcs nationaux et selon les modalités normales pour tous les parcs nationaux du Canada. Stratégiquement situé entre l'Ouest et les Maritimes et capable de répondre non seulement aux besoins récréatifs de la région mais à ceux de la province de Québec, et même de l'est de l'Amérique du Nord, il pourra rivaliser avec n'importe lequel des 21 autres parcs nationaux. Dans le cadre d'un développement intégré de la Mauricie, il donnera une vocation touristique à toute la région, en plus de fournir un apport précieux à l'infrastructure touristique du Québec.

L'endroit choisi par les experts du gouvernement fédéral, soit la rive ouest du Saint-Maurice, a reçu l'approbation des villes de Grand-Mère, Shawinigan et Shawinigan-Sud. Et l'établissement d'un parc répond aux vœux de la population tout entière. C'est le 21 juin 1969, soit un mois après l'entente Ottawa-Québec sur la création d'un parc national dans la presqu'île de Forillon, que fut formé le Comité du parc national en Mauricie, avec l'aide de la Chambre de Commerce régionale. Deux jours plus tard, soit le 23 juin, la Conférence des maires du cœur du Québec souhaitait l'établissement d'un parc national dans la région. De simples citoyens, ainsi que les porte-parole de nombreuses organisations, associations et comités emboîtèrent le pas. Selon la chronologie des négociations entre les deux gouvernements, c'est le 27 décembre 1969 qu'un comité interministériel québécois approuva le principe de la création d'un parc fédéral en Mauricie.

Dès la signature de l'entente, le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, de qui relèvent les parcs nationaux, entreprendra immédiatement les études menant à la préparation d'un

plan d'aménagement. Le premier stade comportera l'élaboration du thème principal, tant sur le plan écologique que sur le plan des services aux visiteurs. Ce premier stade devrait être terminé, et le thème devrait être arrêté, au printemps de 1971. Le plan final d'aménagement sera prêt au printemps de 1972 et les aménagements permanents se réaliseraient à partir de l'été de 1972. On estime que vers 1975, le parc pourra recevoir de 800,000 à un million de visiteurs par année.

Les dépenses du gouvernement fédéral pour l'aménagement du parc seront de \$12 à \$15 millions, plus les frais d'entretien et d'exploitation qui s'élèveront à plus d'un million par an.

La province de Québec est responsable du transfert des terrains nécessaires à l'établissement du parc. Par ailleurs, le gouvernement fédéral cédera au gouvernement du Québec certains terrains que possède au Cap Tourmente le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, terrains requis à des fins d'exploitation hydro-électrique par l'Hydro-Québec.

Termes de l'entente

Selon les termes de l'entente, le Québec acquerra, franc et quitte, avant le 30 avril 1971, tous les terrains dont il n'est pas déjà propriétaire et il cédera au Canada, avant le 30 avril 1971, l'administration et le contrôle de tout le terrain requis, ainsi que toutes les ressources du terrain, y compris les ressources minérales. Le gouvernement canadien prendra ensuite les mesures nécessaires, conformément à la loi fédérale, pour que le terrain soit érigé en parc dédié au peuple canadien, et pour que son aménagement et son administration reflètent la dualité linguistique du Canada et plus particulièrement le caractère français du Québec.

Le gouvernement fédéral sera donc propriétaire des terrains, comme il l'est dans le cas de tous les autres parcs nationaux. Par ailleurs, le gouvernement fédéral cédera à la province de Québec l'administration et le contrôle de certains terrains qui font partie de terres fédérales dans la région du Cap Tourmente, afin de permettre l'installation, par l'Hydro-Québec, d'une centrale à réserve pompée au lac Saint-Joachim. Pour sa

part, le gouvernement du Québec cédera au gouvernement fédéral tout le terrain devant servir au parc national.

Sous réserve de la loi fédérale, toutes les lois d'application générale au Québec seront applicables à l'intérieur du parc. Cependant, le Québec ne devra pas adopter, maintenir en vigueur ou faire valoir à l'intérieur du parc - à l'égard de personnes ou de biens, ou à l'égard de la faune et de la flore, - quelque loi ou règlement incompatible avec la loi fédérale.

Caractéristiques du nouveau parc

Le nouveau parc fait partie du bouclier laurentien ou précambrien, qui n'est pas encore représenté dans le système des parcs nationaux. Non seulement est-il situé dans l'une des plus belles régions du Québec et même du Canada, mais il se trouve à égale distance, soit 100 milles, de Québec et de Montréal. Près de 5 millions de personnes vivent dans un rayon de 150 milles du nouveau parc et plus de 20 millions à une distance d'une journée de trajet.

Sa situation privilégiée permettra au parc de devenir l'un des plus populaires au Canada. En effet, les deux principaux réseaux de chemin de fer traversent la région; la ville de Trois-Rivières, à 35 milles au sud-est, possède un aéroport desservi par Air Canada; plusieurs routes sortant de l'autoroute 19 mènent dans le parc; enfin, la route 40, nouvelle artère à quatre voies partant de Montréal, sera prolongée pour atteindre le parc.

Ses attraits majeurs sont la chaîne des Laurentides, les vigoureuses rivières Saint-Maurice et Mattawin, et une brochette de beaux lacs. La partie nord du parc étant peu développée, elle sera vraisemblablement classée comme région sauvage, à laquelle on n'aura accès qu'à pied, à cheval ou en canoë. Quant à la partie sud, elle se prête à toutes les formes populaires de récréation de plein air: promenades à pied, en chaloupe ou en canoë, natation, pêche, étude de la nature, photographie, camping, et en hiver, excursions en motoneiges et possiblement ski.

Localisation

Bornée à l'ouest par les lacs Antikagamac et Maréchal, au nord par la rivière Mattawin, à l'est par la rivière Saint-Maurice et au sud par l'extrémité sud du lac Wapizagonke, la région du parc Saint-Maurice se qualifie à maints égards comme parc national. Le bouclier précambrien sur lequel il repose est la formation la plus ancienne au monde et compte un milliard d'année d'existence, alors que les Rocheuses ont environ 30 millions d'années.

Ce 22e chaînon du réseau des parcs nationaux du Canada est typique de la région des Laurentides, même si ses montagnes, qui atteignent 1,500 pieds, ne sont pas aussi élevées que celles du nord de Montréal. Ses forêts renferment surtout des feuillus, avec des essences mixtes et des bois mous dans les vallées.

Le secteur est assez étendu pour assurer la subsistance d'une faune indigène, tout en étant utilisé pour la récréation de plein air sans nuire au milieu naturel. La faune comprend des orignaux et des chevreuils. La pêche à la truite mouchetée et à la truite brune a toujours été un sport populaire dans la région, qui est émaillée de lacs de toutes dimensions. Leurs rivages sont généralement abrupts et rocheux, mais le lac Wapizagonke, nappe d'eau étroite de 10 milles de longueur, possède plusieurs petites plages sablonneuses en forme de croissants.

Bien que le secteur ait été soumis à l'exploitation forestière depuis de nombreuses années, la coupe du bois a été sélective et les vieux sentiers sont presque complètement recouverts par de nouvelles pousses. (On sait que la coupe du bois est prohibée dans tous les parcs nationaux).

Le parc est suffisamment rapproché de plusieurs centres populeux pour justifier les dépenses nécessaires à sa préservation à son développement et la conversion de ce secteur en parc national n'entrera pas en conflit grave avec d'autres intérêts puisqu'il est déjà destiné principalement à la récréation de plein air.

Avantages économiques

Grâce à son histoire, à sa culture, à son art de vivre, à sa langue et à sa mentalité, le Québec possède actuellement le potentiel touristique le plus extraordinaire en Amérique du Nord. Cependant, il perçoit un peu moins de 24 p. c. de ce que les Américains dépensent au Canada. Le ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, madame Claire Kirkland Casgrain, a déclaré récemment que "le Québec prend une part trop petite de l'activité touristique du Canada et qu'il attire trop peu de touristes canadiens des autres provinces".

L'implantation du parc de la Mauricie, après celle du parc de Gaspé, contribuera largement à promouvoir le tourisme au Québec, et le fait que le premier geste public de madame Casgrain comme

ministre du Tourisme, ait consisté à annoncer la création du parc national de Gaspé démontre que le gouvernement du Québec reconnaît la puissance d'attraction des parcs nationaux, dont le réseau couvre maintenant le pays, depuis Terra-Nova, à Terre-Neuve, jusqu'au parc de Long Beach, sur la côte du Pacifique.

Les résultats d'une étude sérieuse démontrent qu'un visiteur séjourne de 2 à 4 jours dans un parc et dépense \$8 par jour sur les lieux (dont 20 p. c. pour l'essence, 35 p. c. pour la nourriture et la boisson, 23 p. c. pour le logement, 13.5 p. c. pour les souvenirs, 4.5 p. c. pour les amusements, 4 p. c. pour le reste. On estime que le parc national de la Mauricie recevra, en 1976, 1,300,000 visiteurs et environ 120,000 campeurs. Il est probable que le Québec fournira près de 60 p. c. des visiteurs et des campeurs, l'Ontario et les provinces maritimes, 25 p. c., et les États-Unis environ 15 p. c.

Philosophie générale des parcs nationaux

Pour remplir les obligations et atteindre les objectifs du programme d'établissement des parcs nationaux, il est impératif que le gouvernement fédéral prenne l'initiative de choisir des endroits convenables et de les faire déclarer parcs nationaux, ce qui exige évidemment une très étroite coopération fédérale-provinciale, puisqu'il s'agit d'une affaire d'intérêt national qui, par ailleurs, préoccupe, intéresse et favorise directement chaque province.

L'article-dédicace de la Loi sur les parcs nationaux expose ainsi les deux qualités essentielles d'un parc national: 1- son territoire est consacré tout entier au peuple canadien pour le bien-être, l'éducation et la récréation de la génération présente; 2- les valeurs naturelles de son territoire doivent être transmises intactes aux générations futures.

L'article 4 de la Loi énumère les trois conditions qu'ils doivent remplir: 1- ils sont dédiés au peuple canadien, c'est-à-dire à tous les Canadiens; 2- ils doivent servir à son bénéfice, à son instruction et à sa jouissance; 3- ils doivent être entretenus et utilisés de manière à demeurer intacts pour permettre aux générations futures d'en jouir également. Le réseau des parcs nationaux du Canada a donc pour fin principale de conserver à perpétuité, comme patrimoine national des régions et des merveilles de la nature qui présentent un intérêt géographique, géologique, biologique ou historique exceptionnel, tout en permettant leur utilisation intelligente appropriée à la vocation particulière de chaque parc.

Il devrait exister au moins un parc national dans chaque province. En règle générale, des parcs nationaux dont l'étendue et le caractère offrent leur avantages liés à la préservation de la grande nature, tout en répondant aux besoins régionaux de délasserment en milieu sauvage, devraient être disposés de façon à ce que toute personne vivant dans les régions populeuses du pays ne soit pas à plus de 300 milles (soit une journée de voyage) de l'un ou l'autre parc.

La flore, la faune, le sol, l'eau, constituent les unités écologiques naturelles des parcs nationaux. Il faut donc réduire à un minimum absolu les altérations que les visiteurs font subir à la nature quand ils profitent des aménagements destinés à agrémenter leur séjour dans ces parcs.

Il est difficile de soupeser la valeur commerciale des matières premières d'un domaine et la valeur de ce même domaine comme parc national; néanmoins, ils importe de le choisir de façon à éviter autant que possible de graves conflits d'intérêts entre les bienfaits du parc national et les bénéfices des matières premières du domaine. Pour cette raison et aussi pour répondre à l'objet d'un parc, le domaine choisi doit englober autant que possible des terres demeurées à l'état naturel.

Lorsque les gouvernements fédéral et provincial s'entendent pour aménager une région en parc national, le gouvernement fédéral a pour ligne de conduite d'attendre que le second réserve à cette fin la région en question, dégagée de toute servitude. C'est le gouvernement provincial qui se charge de racheter ou d'exproprier tout intérêt ou aménagement privé. Compte tenu des caractéristiques humaines et économiques de la région proposée, le gouvernement provincial doit avoir la conviction qu'elle rapportera davantage au peuple canadien sous forme de parc, que par sa valeur commerciale actuelle et future. Une fois que la région est décrétée parc national, le pays tout entier se charge de l'aménager, de l'entretenir, et aussi de la protéger pour qu'elle serve à l'agrément des générations futures.

Comme l'a souligné à maintes reprises M. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux, le Canada peut se féliciter d'avoir déjà 22 parcs nationaux: c'est un bon départ, et il est encore possible de songer à créer un réseau complet. Mais, dit-il, il n'y a plus de temps à perdre. Car sauf dans le Nord du pays, cette tâche va se compliquer davantage d'année en année. Les États-Unis souffrent déjà d'une pénurie de domaines convenant aux loisirs de plein air. Il y a donc lieu pour nous de réfléchir ... et d'agir.

Bas de vignettes
des photos ci-incluses

1. Cette vue du lac Wapizagonke, dans le nouveau parc national de la Mauricie, au Québec, offre l'aspect d'un fjord.
(Photo du Service des parcs nationaux)
2. Saisissante formation rocheuse, près d'un des nombreux lacs qui émaillent le nouveau parc national de la Mauricie, au Québec.
(Photo du Service des parcs nationaux)
3. Une autre vue, sud-sud-est, du lac Wapizagonke en hiver, dans le parc national de la Mauricie, au Québec.
(Photo du Service des parcs nationaux)

Captions for enclosed
photographs

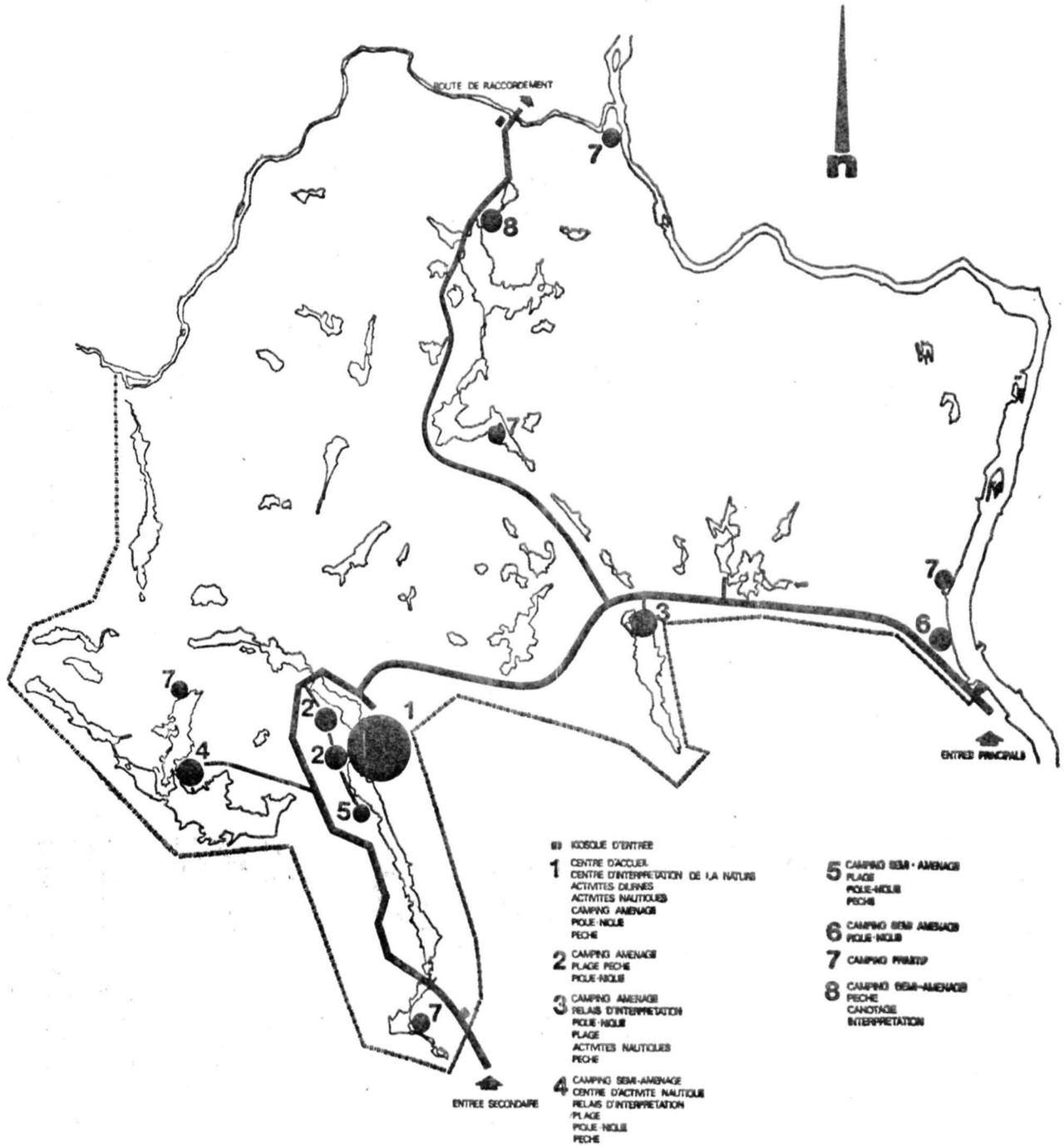
1. A fjord-like view of Wapizagonke Lake, in the new Mauricie National Park, Quebec.
(National Parks Service Photo)
2. A spectacular rock formation on one of the numerous lakes in Mauricie National Park, Quebec.
(National Parks Service Photo)
3. Looking south-southeast over Wapizagonke Lake, in Mauricie National Park, Quebec, in winter.
(National Parks Service Photo)







PARC NATIONAL DE LA MAURICIE



CONCEPT D'AMENAGEMENT PRELIMINAIRE

séreq inc.

La maquette ci-dessus fait voir la façon dont sera aménagé le Parc national de la Mauricie, tant sur le plan routier qu'aménagements divers. Une flèche, à droite,

indique l'entrée principale du parc, à Saint-Jean-des-Piles, une autre indique l'entrée secondaire à Saint-Mathieu.

**PARC NATIONAL
DE LA MAURICIE**

**MAURICIE
NATIONAL
PARK**

RESERVE DU
SAINT-MAURICE

RESERVE
DE
PORTNEUF

LE PARC DES
LAURENTIDES

LE PARC DU
MONT-TREMBLANT

Shawinigan

Québec

Trois
Rivières

ST-LAURENT

Montréal

Sherbrooke

82 mi

45 mi

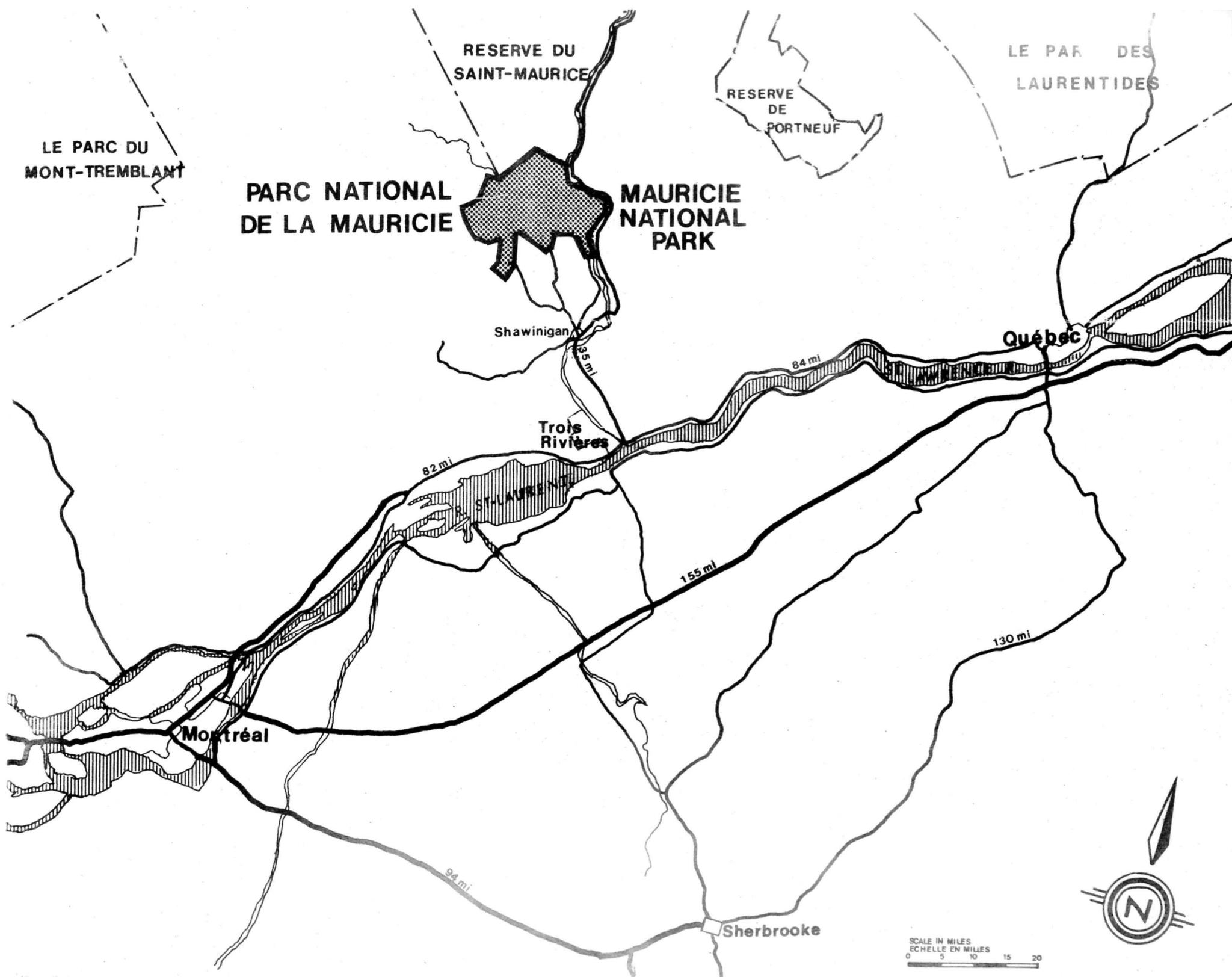
84 mi

155 mi

130 mi

94 mi

SCALE IN MILES
ECHELLE EN MILES
0 5 10 15 20



Des dessins sur pierre qui remontent aux Algonquins

MONT-CARMEL — Le ministre Jean Chrétien a annoncé au cours de sa conférence de presse, hier soir à Mont-Carmel, que des pétroglyphes (dessins sur pierre) exécutés il y a plusieurs centaines d'années par des indiens, probablement des Algonquins, avaient été découverts sur le site du Parc national, aux environs du lac Wapizagonke.

Ces pétroglyphes sont apparemment les seuls existant dans les parcs nationaux du Canada, exception faite de celui de Kejimikujik, a également laissé savoir le ministre qui a ajouté que ces dessins seraient éventuellement mis en valeur et que les touristes y auraient bientôt accès.

D'autre part, un document ré-

digé par les spécialistes du ministère a été distribué au cours de cette même conférence et on peut y relever les particularités intéressantes qui se rattachent aux ressources de base.

Géologie

Le secteur comprend des exemples de gneiss précambrien (roches transformées par la chaleur il y a plusieurs milliards d'années) et des granits recouverts de dépôts glaciaires.

Végétation

Le type de forêt du secteur se situe entre le type laurentien et le type boréal. On retrouve donc dans ce secteur les espèces caractéristiques de deux zones importantes dont dix espèces de

conifères et 14 espèces de feuillus.

Faune

Une faune caractéristique de chacune de ces zones habite le territoire. On y voit d'une part le cerf de Virginie, d'autre part

l'orignal et le loup. A noter également la diversité et l'abondance des animaux à fourrure: castors, loutres et martres. Ce secteur possède en plus une avifaune (oiseaux) intéressante ainsi que plusieurs espèces de poissons favorisés des pêcheurs.

Forte représentation

MONT-CARMEL — Le ministre des Affaires indiennes et du Grand Nord était fort bien représenté hier après-midi dans les studios du poste de télévision Canal 13, lors de l'importante conférence de presse don-

née par le ministre responsable et député de Saint-Maurice-Lafleche aux Communes, l'Honorable Jean Chrétien.

On remarquait outre l'adjoint spécial du ministre, M. Jean-Paul Matte, MM. Jacques Séguin, directeur régional des Parcs nationaux, Pierre Franche, directeur-adjoint, Denis Major, architecte-paysagiste, Manificateur, Alfred Tremblay, directeur du Parc national de la Mauricie, Jean-Paul Villeneuve, en charge de l'équipement, Mlle Renaude Lapointe, l'agent d'information au ministère, et Mme Rachel Bournival, représentante de M. Chrétien, à Shawinigan et Grand Mère.

Idée valable (Chrétien)

MONT-CARMEL — "L'aménagement des chutes de Shawinigan, en site touristique complémentaire au parc national, tel que recommandé par Pluram au Comité d'expansion économique des villes de Shawini-

gan et Shawinigan-Stud est fort valable" a répondu hier après-midi M. Jean Chrétien, ministre responsable des parcs nationaux, à une question du représentant du Nouvelliste à la conférence de presse donnée dans

les studios du poste de télévision 13 à Mont-Carmel.

"Il est bien entendu" a ajouté le ministre "Qu'il faudra exploiter au maximum toutes nos ressources pour attirer les touristes chez nous".

Le parc fait partie du bouclier laurentien

MONT-CARMEL (GT) — Le ministre Jean Chrétien a rappelé hier aux journalistes réunis à Mont-Carmel que le nouveau Parc National de la Mauricie fait partie du bouclier laurentien ou précambrien. Non seulement est-il situé dans l'une des plus belles régions du Québec et même du Canada, mais il se trouve à égale distance, soit 100 milles de Québec et de Montréal. Près de 5 millions de personnes vivent dans un rayon de 150 milles du nouveau parc et plus de 20 millions à une distance d'une journée de trajet.

Situation privilégiée

"Sa situation privilégiée permettra au parc de devenir l'un des plus populaires au Canada", a souligné le ministre. "En effet, les deux principaux réseaux de chemin de fer traversent la région. La ville de Trois-Rivières, à 35 milles au sud-est, possède un aéroport desservi par Air-Canada. Plusieurs routes sortant de l'autoroute 19, mènent dans le Parc. Enfin, la route 40, nouvelle artère à quatre voies partant de Montréal, sera prolongée pour atteindre le parc" a-t-il dit.

Attraits majeurs

"Ses attraits majeurs", n'a pas manqué de souligner l'Hon. Chrétien, "sont la chaîne des Laurentides, les vigoureuses rivières Saint-Maurice et Mattawin, et une brochette de beaux

lacs. La partie nord du parc étant peu développée, elle sera vraisemblablement classée comme région sauvage, à laquelle on n'aura accès qu'à

pied, à cheval ou en canot". "Quant à la partie sud" a-t-il ajouté; "elle se prête à toutes les formes populaires de récréation de plein air: promenade à

pied, en chaloupe ou en canot, natation, pêche, étude de la nature, photographie, camping, et en hiver, excursions en motoneige et possiblement en ski".

Division en plusieurs zones

MONT-CARMEL — Un système de classification lié à l'utilisation des terrains, qui est établi pour tous les parcs nationaux, sera mis en place pour le Parc national de la Mauricie. Les zones prévues sont les "zones spéciales de préservation", les "zones de conservation", les "zones d'ambiance naturelle" et les "zones de récréation de plein air".

Les zones spéciales sont celles qui possèdent des qualités exceptionnelles ou qui présentent des attraits particuliers justifiant une conservation totale et une vigoureuse protection.

Les zones de conservation sont des zones qui demeurent intouchées, sauf dans des cas mineurs, et dont le caractère prédominant est le résultat des forces d'interaction de la nature.

Pour décrire les zones d'ambiance naturelle, le concept de "seuil" ou de "tampon" est le plus approprié. Ces zones constituent également le fond de

scène naturel de plusieurs attraits du parc. On peut y retrouver certaines installations secondaires.

Enfin, ce sont les zones de récréation de plein air qui déter-

minent les limites des aménagements actuels et futurs. Ces zones comprennent les corridors routiers, les terrains de camping et les autres installations importantes.

Textes: Gilles TRUDEL

Rénéald MASSICOTTE

Jean-Guy ALLARD

En raison de son paysage pittoresque et de sa proximité des grandes agglomérations, le parc national de la Mauricie deviendra vraisemblablement l'un des plus fréquentés au Canada. Les habitants de la Mauricie, en plus de pouvoir profiter des commodités du parc, deviendront les hôtes de visiteurs dont le nombre ira croissant d'année en année. Toute la population participera à l'essor économique qu'aura suscité la création du nouveau parc.

À titre de touristes, les nouveaux visiteurs voudront se procurer certains services. Ils auront besoin de nourriture et d'essence, ils devront s'arrêter chez le mécanicien pour des réparations à leur voiture, utiliser les buanderies automatiques et autres services disponibles. Ils voudront aussi acheter des souvenirs, des vêtements, des articles de sport et de l'équipement de camping, aller au cinéma, danser, jouer aux quilles et même prendre rendez-vous chez la coiffeuse.

Les commerces des villes et villages avoisinants, tels Grand'Mère, Saint-Jean-des-Piles et Sainte-Flore, devront répondre aux exigences des visiteurs.

Certaines personnes se rendront au parc pour moins d'une journée, d'autres y camperont pour une fin de semaine ou

plus, mais un bon nombre de visiteurs chercheront à se loger à l'extérieur des limites. Il faudra sûrement divers types d'hébergement pour satisfaire tous les goûts.

Tout cela, bien entendu, représente de bonnes affaires pour les propriétaires et les gérants de magasins, de restaurants et d'autres commerces. Les habitants de la Mauricie profiteront aussi de nouvelles possibilités d'emploi et auront l'occasion d'apprendre de nouvelles techniques et de nouveaux métiers propres à l'industrie du tourisme.

Des cadres devront être formés afin de diriger les entreprises touristiques et plusieurs personnes trouveront du travail dans les magasins, hôtels, motels et restaurants. Les travaux nécessaires, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du parc, fourniront de l'emploi aux ouvriers de la construction. La population de la Mauricie verra arriver de nombreux visiteurs et devra leur fournir des services de qualité.

Bon nombre de touristes seront des Québécois, mais le parc attirera vraisemblablement beaucoup d'autres Canadiens, ainsi que des Américains. Nombreux, sans doute, seront ceux qui, charmés par les attraits exceptionnels de la Mauricie, désirent visiter la région et rencontrer les gens. L'accueil qu'on leur accordera conditionnera leur désir d'y revenir et leur enthousiasme à recommander le parc et la vallée de la Mauricie à leurs amis.

Bref aperçu du parc national de la Mauricie

Le parc a une superficie d'environ 160 milles carrés. Un accord entre les autorités fédérales et provinciales signé en août 1970 prévoit le transfert à l'administration fédérale, vers la fin d'avril 1971, de tous les terrains visés par l'entente.

Les premières installations permanentes seront probablement construites au cours de 1970-1971. D'ici là, certaines installations temporaires, telles que terrains de pique-nique et autres, devraient être mises en place.

L'aménagement du parc sera vraisemblablement terminé vers 1975-1976. À ce moment-là, environ un million de touristes et près de 120,000 campeurs auront déjà visité la région.

Toutes les couches de la société seront représentées parmi le flot de visiteurs, à partir des scouts jusqu'aux hommes d'affaires, en passant par les jeunes mariés, mais ce sont surtout des parents accompagnés de leurs enfants qui s'y rendront en plus grand nombre. Beaucoup viendront des grandes agglomérations, et le parc de la Mauricie leur donnera une précieuse occasion d'apprécier la paix et le calme de la nature.

les parcs nationaux du Canada

Le parc national de la Mauricie



Qu'est-ce qu'un parc national?

Un parc national est un territoire choisi pour sa beauté exceptionnelle afin d'en faire un musée vivant de la nature et de conserver dans leur état primitif paysages, flore et faune de notre pays. Le Canada compte maintenant près de 25 parcs nationaux, qui couvrent une superficie d'environ 30,000 milles carrés et qui sont dispersés d'un bout à l'autre du pays. Ce réseau s'étend constamment et représente presque tous les genres de paysages canadiens tels les montagnes Rocheuses, les plaines du centre, le Bouclier canadien avec ses forêts et ses milliers de lacs et, enfin, les régions côtières de l'Atlantique et du Pacifique.

Les parcs nationaux du Canada sont administrés, pour le compte du gouvernement fédéral, par la Direction des parcs nationaux et des lieux historiques du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien.

Pourquoi créer des parcs nationaux?

La pollution et la détérioration du milieu naturel, problèmes universels qui découlent en grande partie de l'expansion industrielle et du mode de vie urbain, menacent déjà les nombreuses et précieuses régions sauvages de notre pays.

Pour qui existent les parcs nationaux?

La Loi des parcs nationaux précise que ces territoires doivent servir au bénéfice, à l'instruction et à l'agrément de tous les Canadiens, tant dans le présent que dans l'avenir. Il n'existe aucune restriction d'ordre social à l'utilisation des parcs nationaux; l'usage et la jouissance de ces territoires ne sont pas réservés à certaines classes de la société, ni à certains privilégiés. Tous peuvent les fréquenter et les visiteurs étrangers y sont accueillis avec plaisir.

Combien en coûte-t-il d'utiliser les parcs nationaux?

La plupart du temps, les services offerts dans un parc national sont gratuits: depuis les excursions avec guide jusqu'à l'utilisation des installations de pique-nique.

Il en coûte relativement peu pour séjourner dans les terrains de camping des parcs nationaux; le tarif s'échelonne depuis \$1.50 par jour pour un emplacement non équipé, jusqu'à \$2.50 pour un emplacement doté de raccords d'électricité, d'eau et d'égouts.

Certains parcs, à cause de leur grandeur, contiennent un centre de services essentiels; lorsque ceux-ci sont fournis par l'entreprise privée, les tarifs varient quelque peu mais, généralement, on peut les comparer favorablement à ceux en vigueur dans les centres de villégiature du même genre situés en dehors des parcs.

Les automobilistes doivent verser un droit symbolique d'au plus \$2.00 dans certains de nos parcs nationaux. Cette obligation n'existe pas cependant pour les visiteurs qui s'y rendent par d'autres moyens de transport.

Que peut-on faire dans un parc national?

Les parcs nationaux visent à favoriser les activités qui rapprochent de la nature, à condition toutefois qu'elles n'entraînent pas la détérioration de celle-ci. Il ne saurait être question cependant de satisfaire tous les besoins en matière de loisirs.

Les principales activités auxquelles les visiteurs peuvent se livrer sont le camping, le canotage, les excursions à pied, la pêche, la natation, l'étude de la nature, la photographie, les promenades touristiques et les pique-niques. Certains parcs offrent d'autres genres de loisirs comme le ski, l'alpinisme et la baignade dans des sources thermales d'eau minérale. Sur les côtes atlantique et pacifique, on trouve des installations pour la navigation et les baignades en eau salée. Tous les parcs, à l'exception des plus éloignés, possèdent d'excellents terrains de camping, des réseaux de sentiers d'excursion, de pistes d'équitation et de routes de promenade qui mènent aux secteurs les plus pittoresques.

Presque tous offrent un admirable programme d'interprétation de la nature par lequel des spécialistes aident les visiteurs à comprendre le milieu ambiant et le rôle qu'y jouent les plantes, les animaux, la géographie et le climat. Ces programmes d'interprétation sont présentés gratuitement et comportent, entre autres activités, des excursions à pied avec guide, des conférences illustrées de diapositives et, à l'occasion, des expositions spéciales.

Puisque les parcs nationaux constituent des lieux destinés à conserver la nature dans son état primitif pour le bénéfice de tous, et surtout de nos enfants et nos petits-enfants, il y est interdit de chasser, de molester les animaux, d'abimer les plantes et les arbres et même de dégrader les roches.

En quoi consiste l'aménagement des parcs nationaux?

Les services et les installations de loisirs varient d'un parc à l'autre. Certains comptent des motels, des hôtels, des terrains de golf, des courts de tennis, des cinémas, des boutiques et même des écoles d'art estivales. D'autres, tels Banff et Jasper, renferment de petits villages. Ceux-ci ont cependant été créés avant la politique des parcs nationaux établie par le gouvernement; ils ne sont plus permis dans les nouveaux parcs.

Afin de réduire le risque de détérioration des parcs, leur aménagement ne doit comporter que les installations récréatives et les services strictement essentiels, lesquels doivent se fondre et s'harmoniser autant que possible avec le milieu ambiant. Cela consiste en aires de pique-nique, installations sanitaires, équipement élémentaire de canotage, plages surveillées, sentiers d'excursion, pistes d'équitation et chemins de promenade.

Les installations d'hébergement des nouveaux parcs seront restreintes aux terrains de camping. Les hôtels, motels, auberges et camps y seront interdits.

Où se procure-t-on les autres services?

Les entreprises privées doivent s'établir à proximité des parcs nationaux pour fournir tous les autres services requis par les touristes. Cela signifie que les hôtels, motels, restaurants, boutiques de souvenirs et magasins d'équipement de camping, garages, buanderies automatiques et autres commerces des régions limitrophes aux parcs connaîtront un achalandage accru grâce à ces puissants pôles d'attraction touristique.

Personne ne peut posséder des terrains ou une villa dans les parcs nationaux

Les parcs nationaux appartiennent à tous les Canadiens et il serait illogique que quelques-uns de ces Canadiens, ou encore des entreprises privées, puissent posséder des terrains ou des villas dans leurs limites.

Il existe, présentement, dans quelques parcs nationaux, des résidences situées sur des terrains loués à bail par le gouvernement, mais de telles constructions ne sont plus autorisées et ne le seront pas dans les nouveaux parcs.

Quelles sont les étapes d'aménagement d'un parc national?

La première phase consiste à établir, selon un thème propre à l'écologie du parc, un plan-cadre indiquant à quel endroit et à quel moment les chemins, les emplacements de camping et autres installations seront mis en place. Au cours de cette phase, les autorités provinciales et le public sont invités à exprimer leurs opinions pour que le personnel des parcs nationaux puisse en tenir compte.

L'aménagement complet d'un parc national prend généralement de trois à six ans; cependant, les travaux sont planifiés à l'avance afin de permettre aux visiteurs de bénéficier le plus tôt possible de certains secteurs du parc où ils trouveront les installations nécessaires à leurs activités.

Désirez-vous des renseignements supplémentaires?

Dans ce cas, vous êtes invités à communiquer avec le Directeur des parcs nationaux à l'adresse suivante:

Le Directeur,

Service des Parcs nationaux et des lieux historiques,
Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien,
400, avenue Laurier, ouest,
Ottawa (Ontario).